



**Canadian Council on Animal Care  
Conseil canadien de protection des animaux**

# *Lignes directrices:*

## *formation des utilisateurs d'animaux dans les institutions*

accompagnées du

*Plan de cours recommandé pour  
un programme institutionnel de  
formation destiné aux utilisateurs  
d'animaux*

Les *Lignes directrices du CCPA: formation des utilisateurs d'animaux dans les institutions* et le *Plan de cours recommandé pour un programme institutionnel de formation destiné aux utilisateurs d'animaux* furent élaborés par le Comité de l'éducation et de la formation du CCPA:

Dr Karen Gibson (Présidente), University of Prince Edward Island (CFAMVC)

Dr Craig Bihun, Institut des sciences biologiques, Conseil national de recherches (*ad hoc*)

Mme Rosemary Cavan, Association des universités et collèges du Canada (*ad hoc*)

Dr Howard Dickson, Dalhousie University (CRM)

M. Robert Madziak, The University of Manitoba (ACSAL)

Dr Lawrence Schofield, Centre de recherches pour la Défense de Suffield (Défense nationale)

Le CCPA tient également à remercier les nombreuses personnes, organisations et associations qui ont généreusement contribué à la révision des ébauches antérieures de ces lignes directrices et du plan de cours qui les accompagne.

# TABLE DES MATIÈRES

## LIGNES DIRECTRICES

1. PHILOSOPHIE DU PROGRAMME DE FORMATION DES UTILISATEURS D'ANIMAUX
2. ÉLABORATION DU COURS
3. MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE
4. ACCÈS AU PROGRAMME DE FORMATION
5. ÉVALUATION DU RENDEMENT

## PLAN DE COURS RECOMMANDÉ

- A. TRONC COMMUN/TOUS LES UTILISATEURS D'ANIMAUX PARTICIPENT
  - a. Réglementation et bien-être animal
  - b. Considérations morales, légales et éthiques
  - c. Le concept des Trois R
    1. Orientation animaux de laboratoire/enseignement
      - a. Questions liées à la recherche
      - b. Soins de base des animaux/biologie animale/techniques
      - c. Santé et sécurité au travail
      - d. Éléments de fonctionnement spécifiques à l'animalerie
    2. Orientation faune
- B. SUJETS À DÉVELOPPER EN MODULES/NON-INCLUS DANS LE TRONC COMMUN MAIS OFFERTS RÉGULIÈREMENT LORSQUE NÉCESSAIRE
  - a. Sujets à développer au besoin pour les espèces appropriées
  - b. Projets de recherche, d'enseignement ou de tests avec les poissons

## Lignes directrices du CCPA: formation des utilisateurs d'animaux dans les institutions (1999)

Le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) est responsable de la surveillance du soin et de l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les tests. En plus du Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation du CCPA, Vol. 1, 2<sup>e</sup> éd., 1993 et Vol. 2, 1984, qui énonce les principes généraux de soin et d'utilisation des animaux, le CCPA publie également des lignes directrices sur des sujets d'intérêt actuel et futur. Les *Lignes directrices du CCPA: formation des utilisateurs d'animaux dans les institutions* sont les quatrièmes de cette série et ont été élaborées par le Comité de l'éducation et de la formation du CCPA.

Ces lignes directrices permettent la mise en place du Programme national de formation institutionnelle des utilisateurs d'animaux (PNFIUA) du CCPA, lequel se compose des lignes directrices en tant que telles accompagnées du Plan de cours recommandé pour un programme institutionnel de formation destiné aux utilisateurs d'animaux ainsi que du matériel de référence destiné à l'élaboration et à la mise en place d'un programme de formation institutionnel se basant sur le Plan de cours recommandé. Les lignes directrices présentent les exigences relatives à la formation des utilisateurs d'animaux (comprenant les chercheurs, les étudiants post-doctoraux, le personnel de recherche et les étudiants diplômés) qui deviendront obligatoires pour les participants au Programme d'évaluation du CCPA d'ici janvier 2003. Les lignes directrices ont été élaborées afin d'aider les institutions à s'assurer que leurs programmes de formation sont adéquats et afin d'aider à établir une norme nationale pour ces programmes.

Le CCPA reconnaît que nombreuses sont les institutions qui offrent déjà d'excellents programmes de formation. Les lignes directrices ne devraient en aucun cas porter atteinte à ces programmes car elles ont, en réalité, beaucoup emprunté à l'expérience et aux programmes de formation de ces institutions. Le PNFIUA du CCPA, mis en place par le biais de ces lignes directrices, est un programme modulaire flexible, comprenant un Plan de cours recommandé pour un programme institutionnel de formation destiné aux utilisateurs d'animaux faisant état des sujets devant être couverts.

La flexibilité du programme permettra aux institutions de préparer des programmes de formation adaptés aux besoins des individus utilisant des animaux dans leurs installations. Le Plan de cours recommandé a pour propos d'aider les institutions à s'assurer qu'elles ont inclus les sujets faisant partie du tronc commun définis comme étant nécessaires par le CCPA.

Les *Lignes directrices du CCPA: formation des utilisateurs d'animaux dans les institutions* donneront également aux institutions une idée de l'envergure du programme nécessaire afin de garantir une formation appropriée. Le CCPA reconnaît que l'établissement d'un programme de formation exige d'importantes ressources de la part des institutions et celles-ci doivent prendre acte de ces responsabilités afin qu'une recherche de qualité faisant appel à l'utilisation des animaux puisse être menée dans leurs installations. À cet égard, le CCPA s'est engagé à fournir son

assistance en donnant le Plan de cours recommandé et en produisant pour celui-ci du matériel de référence régulièrement mis à jour.

**Principe directeur général: Toutes les personnes impliquées dans l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les tests doivent recevoir une formation appropriée en ce qui a trait aux principes de la science des animaux de laboratoire et aux questions éthiques sous-jacentes à l'utilisation des animaux.**

La formation adéquate de tout le personnel constitue une composante essentielle de tout programme de soin et d'utilisation des animaux visant à garantir que les animaux sont utilisés de la manière la plus humanitaire et la plus éthique.

Dans le Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation, Vol. 1, 2<sup>e</sup> éd., 1993 et dans d'autres lignes directrices et politiques du CCPA, il est à plusieurs reprises fait référence à la formation. Par exemple, il incombe aux Comités de protection des animaux (CPA) de «s'assurer que des politiques définissant un programme de soins aux animaux qui réponde aux besoins de l'établissement soient établies et mises en application, et comprennent: ... la formation et les qualifications professionnelles des utilisateurs d'animaux et du personnel affecté au soin des animaux.» (Mandat des comités de protection des animaux.)

Le Programme de cours sur les principes de base de la science des animaux d'expérimentation du CCPA, 1983, a aidé de nombreuses institutions dans la mise en place de leurs programmes de formation; néanmoins, il est apparu que ce n'est pas tout le personnel de toutes les institutions évaluées par le CCPA qui reçoit un niveau de formation adéquat. Par conséquent, les Lignes directrices du CCPA: formation des utilisateurs d'animaux dans les institutions accompagnées du Plan de cours recommandé pour un programme institutionnel de formation destiné aux utilisateurs d'animaux et de matériel de référence remplaceront le plan de cours de 1983.

## 1. Philosophie du Programme de formation des utilisateurs d'animaux

**Principe directeur: Les institutions doivent s'efforcer par le biais de leurs programmes de formation de cultiver le respect de la vie animale.**

Le but de tout programme de formation des utilisateurs d'animaux est de favoriser une philosophie fondée sur la compassion et le respect pour les animaux utilisés en recherche, en enseignement et dans les tests. Le programme de formation devrait de plus communiquer aux participants les connaissances fondamentales ainsi que les compétences techniques nécessaires afin d'effectuer les procédures requises et afin de promouvoir une science de qualité basée sur l'utilisation appropriée des animaux par des personnes compétentes.

Toute personne utilisatrice d'animaux a besoin d'être mise au courant des dilemmes éthiques et des différents points de vue liés à l'utilisation des animaux dans les institutions au Canada de même qu'elle doit savoir que la plupart des Canadiens sont préoccupés par le soin et le traitement humanitaires des animaux d'expérimentation. Tous les aspects du programme de formation devraient incorporer cette philosophie de la compassion afin que

les participants en retirent non seulement les habiletés techniques nécessaires à la pratique d'une science faisant appel à l'utilisation d'animaux mais qu'ils aient également l'occasion de mettre en valeur leur respect pour la vie animale.

## 2. Élaboration du cours

**Principe directeur: Le programme de formation devant être mis en place par une institution doit inclure tous les éléments du tronc commun à l'intention de tous les participants. De plus, des modules devraient être spécifiquement élaborés selon les espèces et les procédures utilisées, ciblés sur les besoins des utilisateurs individuels d'animaux au sein de l'institution.**

Tout le personnel impliqué au niveau du soin et de l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les tests doit posséder:

- o une connaissance appropriée des principes de la science des animaux de laboratoire;
- o les habiletés techniques nécessaires pour toute procédure devant être effectuée; et
- o une appréciation des questions éthiques liées à l'utilisation des animaux à des fins scientifiques au Canada.

Le *Plan de cours recommandé* du CCPA indique les domaines du tronc commun auquel tout le personnel doit participer et recommande les modules supplémentaires qui peuvent être élaborés selon les besoins des utilisateurs d'animaux au sein d'une institution. Le personnel (par exemple les responsables de projets) qui ne participe pas directement aux procédures expérimentales, pourrait ne pas être dans l'obligation de participer aux sections techniques du *Plan de cours recommandé* mais devra participer aux modules du tronc commun ayant trait à l'éthique, à la réglementation et aux principes de la science des animaux d'expérimentation (que ce soit au laboratoire, sur le terrain ou en agriculture).

Pour les propos de ces lignes directrices, la répartition des éléments entre le tronc commun et les autres modules a été effectuée afin de favoriser la flexibilité et de satisfaire les besoins de tous les utilisateurs d'animaux (ex.: les chercheurs, les étudiants post-doctoraux, le personnel de recherche et les étudiants diplômés). Cependant, des sections du programme de formation de l'institution peuvent également convenir à l'éducation des techniciens en santé animale ainsi qu'à celle des membres des comités de protection des animaux.

### 3. Matériel de référence

**Principe directeur: Les institutions ont la responsabilité de colliger le matériel de référence approprié pour soutenir l'application d'un programme de formation actualisé et complet.**

L'information disponible abonde afin d'étayer les modules faisant ou non partie du tronc commun décrits dans le *Plan de cours recommandé* du CCPA. Le CCPA révisera et mettra à jour une liste recommandée donnant le matériel de référence devant être utilisé conjointement avec son *Plan de cours recommandé*. Le matériel présenté dans les programmes de formation de diverses institutions canadiennes forme une part importante des ressources disponibles.

Sont également disponibles des ressources informatiques et divers modèles qui peuvent faciliter l'enseignement des techniques; cependant, une formation technique effective demande une démonstration appliquée ainsi que de la pratique. Les institutions doivent avoir conscience des ressources considérables nécessaires à la mise en application d'un programme de formation effectif et opportun, particulièrement dans l'enseignement des compétences pratiques.

### 4. Accès au programme de formation

**Principe directeur: Le programme de formation doit être offert sur une base régulière afin de garantir que tous les utilisateurs d'animaux reçoivent une formation appropriée avant d'entreprendre tout travail faisant appel à l'utilisation des animaux.**

Les animaux peuvent être sujets à une souffrance et/ou une détresse non-nécessaire(s) lorsqu'ils sont utilisés pour des procédures expérimentales effectuées par des personnes inexpérimentées n'ayant pas reçu la formation appropriée. L'institution doit donc s'assurer que tout le personnel utilisant des animaux participe aux modules appropriés, faisant ou non partie du tronc commun, et que ce même personnel soit convenablement supervisé durant son utilisation initiale des animaux.

Chaque institution devra évaluer les besoins locaux de formation afin de déterminer la fréquence à laquelle des cours de formation devront être fournis pour que les projets faisant appel à l'utilisation d'animaux ne soient pas excessivement retardés. Après la participation initiale à un programme institutionnel de formation, il est recommandé qu'un cours d'appoint soit suivi par tout le personnel après cinq ans et que les modules individuels supplémentaires soient suivis en fonction des nouvelles activités ou attributions des personnes concernées.

Les institutions peuvent choisir d'adopter le programme d'une autre institution prête à partager, quant à la formation, ses ressources. De même, les institutions peuvent choisir d'envoyer leurs utilisateurs d'animaux acquérir leur formation dans d'autres institutions.

Il est fréquent que des personnes, dont des visiteurs et des étudiants

impliqués dans des projets à court terme, ne passent que peu de temps dans les institutions. Il se peut qu'il soit trop lourd, étant données les ressources, d'offrir une formation complète à de telles personnes; en de tels cas, une formation restreinte doit être compensée par une supervision plus intensive de ces personnes.

## 5. Évaluation du rendement

**Principe directeur: Il incombe aux institutions de fournir la preuve que tout le personnel a été formé de manière appropriée dans les secteurs pertinents.**

Le vrai test quant à l'utilisation effective des lignes directrices par l'institution se fera par le biais d'un système d'évaluation interne du rendement. Les directeurs et responsables des animaleries ainsi que les comités de protection des animaux devront s'assurer que tout le personnel a été formé de manière adéquate. En particulier, les comités de protection des animaux devraient s'assurer que tout le personnel nommé dans les protocoles d'utilisation des animaux a reçu une formation appropriée avant que le protocole ne débute. Les institutions devront documenter la formation donnée.



# Plan de cours recommandé pour un programme institutionnel de formation destiné aux utilisateurs d'animaux (1999)

## A. Tronc commun/tous les utilisateurs d'animaux participent:

### a. Réglementation et bien-être animal

- o vue d'ensemble du Conseil canadien de protection des animaux: lignes directrices et politiques/ressources à but éducatif/Programme d'évaluation/système de révision par les pairs
- o rôle du Comité institutionnel de protection des animaux dans la surveillance de l'utilisation des animaux et dans le maintien des normes
- o réglementations et législation applicables
- o responsabilité de l'utilisateur d'animaux pour assurer l'utilisation éthique de ces derniers

### b. Considérations morales, légales et éthiques

- o mouvement de protection des animaux
  - questionnement par le public quant au traitement humanitaire des animaux
- o fondements éthiques relatifs à l'utilisation des animaux
- o questions litigieuses; identification des divers aspects et points de vue
  - exemples d'évaluation d'exigences éthiques concurrentielles (études de cas sur des dilemmes éthiques); problèmes éthiques soulevés par l'allocation des ressources (ex.: financement de l'enrichissement de l'hébergement); sévérité des techniques invasives en fonction des bénéfices potentiels (exemples)
- o intégrité scientifique et activités académiques - utilisation responsable des animaux

### c. Le concept des Trois R

#### i. Réduction

- o nombre approprié d'animaux - exigences statistiques (degré de validité de l'expérience)
  - contrôle de la variabilité
  - recherches effectuées dans la littérature

#### ii. Raffinement

- o obligation de développer de l'expertise/de limiter la souffrance/de prévenir l'utilisation inutile d'animaux
- o l'expertise peut réduire la variabilité et donc réduire le nombre d'animaux nécessaire

- iii. *Remplacement*
  - o alternatives
    - l'importance de les considérer
    - ressources/bases de données

## 1. **Orientation animaux de laboratoire/enseignement**

Pour les utilisateurs d'animaux impliqués en recherche, en enseignement et dans les tests qui utilisent des animaux de laboratoire, des animaux de compagnie et des animaux de ferme:

### a. **Questions liées à la recherche**

- o effets de l'environnement/la gestion animalière sur la recherche
- o influence de la maladie sur la recherche
- o effets du stress sur les animaux - causes de stress
- o responsabilité du chercheur
- o vue d'ensemble de l'anesthésie/analgesie
- o euthanasie
  - définition
  - méthodes appropriées
  - effets sur la recherche
  - effets sur le personnel
- o modèles animaux/choix appropriés/ressources
- o catégories de techniques invasives du CCPA

### b. **Soins de base des animaux/biologie animale/techniques**

- o animaleries et gestion
- o connaissance de base du fonctionnement de l'animalerie afin d'évaluer les effets sur la recherche/les situations induisant du stress
- o enrichissement du milieu/réduction du stress
- o rôle des vétérinaires/techniciens en santé animale et manières dont leurs activités peuvent affecter la recherche
- o rôle du technicien en santé animale comme observateur, source d'information/responsable de collecte de données/faisant partie de l'équipe de recherche
- o sensibilisation aux services techniques/source d'expertise/réduction de la variabilité grâce à l'uniformité et à la compétence au niveau des manipulations
- o identification des animaux/importance au niveau de la perte/confusion des données
- o surveillance de la santé animale
- o désinfectants et stérilisation
- o utilisation des Procédés normalisés de fonctionnement (PNF) de l'animalerie
- o acquisition des animaux - généralités
- o identification de la souffrance et/ou de la détresse - points limites

### c. Santé et sécurité au travail

Révision des risques inhérents au travail effectué avec des animaux:

- risques de nature physique
  - bruit, signaux électriques, radiations
- risques de nature chimique
  - sensibilisation aux risques et droit en ce qui concerne de fait d'être au courant des lois; produits inflammables, agents corrosifs et toxiques
- risques biologiques
  - zoonoses: rage; cercopithécine; herpès B; fièvre Q
  - risques biologiques, revue des niveaux 1 à 4 avec exemples
  - morsures et écorchures
  - allergies aux animaux de laboratoire - comment elles se développent, mesures préventives et stratégies d'intervention
- éléments de fonctionnement spécifiques à l'animalerie
  - exigences réglementaires de formation énoncées dans les lois provinciales sur la santé et la sécurité au travail
  - programmes institutionnels de santé et sécurité au travail et gestion du SIMDUT
  - programmes de surveillance médicale
  - procédures en cas d'accident et rapport

### d. Éléments de fonctionnement spécifiques à l'animalerie

- approbation et utilisation des animaux dans l'animalerie locale - structure du comité institutionnel de protection des animaux
- visites de l'animalerie
- présentation du personnel
- sécurité
- discussions en groupe relatives aux demandes d'utilisation des animaux - par ex., sur la manière de remplir le formulaire institutionnel de demande d'utilisation
- procédures locales quant à l'acquisition/la disposition d'animaux
- Procédés normalisés de fonctionnement (PNF) et registres
- administration et programmes institutionnels de santé et sécurité au travail
- acquisition, entreposage et utilisation des substances contrôlées et tenue des dossiers
- principes de confinement pour l'hébergement des animaux infectés
- principes des installations barrières; hottes à flux laminaire et installations pour les animaux immunocompromis

## 2. Orientation faune

Pour les utilisateurs d'animaux impliqués en recherche, en enseignement et dans les tests faisant appel à l'utilisation de la faune sur le terrain. Sujets à développer au besoin pour les espèces appropriées:

Oiseaux	Petits mammifères
Reptiles	Grands mammifères
Amphibiens	Mammifères marins
Espèces aquatiques	

- considérations d'ordre éthique
  - effets sur les animaux, l'écologie (y compris les animaux menacés d'extinction) et les êtres humains
  - causes et effets du stress sur les animaux
  - préoccupations du public
  - rôle du comité institutionnel de protection des animaux
  - justification
- contrôles/réglementations
  - le Conseil canadien de protection des animaux
  - le Service canadien de la faune
  - Pêches et Océans Canada
  - les permis provinciaux
  - la formation en plongée sous-marine (réglementations provinciales sur la plongée)
- risques potentiels et précautions
  - produits chimiques (agents d'immobilisation, désinfectants, agents de marquage, etc.)
  - zoonoses potentielles
  - risques environnementaux
- techniques courantes d'observation
- techniques acceptables de capture et d'immobilisation
- manipulation/contention
- techniques de marquage
- évaluation de la santé
- techniques courantes pour l'échantillonnage de tissus/les prises de sang
- hébergement à court/long terme/gestion animalière
- remise en liberté (oui/non?; implications)
- anesthésie/analgésie
- euthanasie sur le terrain

**B. Sujets à développer en modules/non-inclus dans le tronc commun mais offerts régulièrement lorsque nécessaire:**

**a. Sujets à développer au besoin pour les espèces appropriées:**

Rongeurs	Chevaux
Lapins	Amphibiens
Chats	Reptiles
Chiens	Oiseaux
Porcs	Primates non-humains
Bovins	Espèces exotiques
Volaille	Chèvres
Moutons	Céphalopodes

*i. Généralités*

- o vue d'ensemble de la biologie et des maladies
- o manipulation, contention et techniques courantes (Codes de pratiques)
- o nécropsie/prise d'échantillons
- o identification de la souffrance et/ou de la détresse
- o anesthésie
- o analgésie
- o principes chirurgicaux
  - préparation des animaux y compris les aspects relatifs à la surveillance de la santé, préparation du site chirurgical, induction
  - techniques d'asepsie
  - stérilisation des instruments
  - chirurgies multiples avec survie sur un seul animal
  - procédures chirurgicales sur une série d'animaux
  - surveillance post-opératoire et contrôle de la douleur
  - dossiers chirurgicaux

*ii. Techniques spécialisées*

- o privation de nourriture/techniques de motivation
- o modifications des régimes alimentaires
- o utilisation des adjuvants
- o animaux transgéniques

**b. Projets de recherche, d'enseignement ou de tests avec les poissons**

- o biologie et comportement
- o capture et transport
- o permis et réglementation
- o acclimatation

- manipulation et contention
- marquage
- systèmes d'hébergement (réservoirs, systèmes d'approvisionnement en eau, système de surveillance et de contrôle de l'environnement, équipement), gestion et qualité de l'eau, débit, oxygène, filtration d'eau et autres exigences au niveau de l'environnement
- santé et maladie
- stratégies de gestion générale et d'aquaculture
- nutrition et alimentation
- problèmes courants dans les installations aquatiques (hypersaturation, chlore, agents polluants, etc.)
- techniques de transgénèse
- anesthésie
- chirurgie
- techniques spécialisées (ex.: canulation)
- euthanasie